

PENSÉE DU MOIS :
« Quand on ne peut revenir en arrière,
on ne doit se préoccuper que de la meilleure façon d'aller de l'avant..»

Séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Jeanne D'Arc Tenue lundi le 6 février 2012 à 20.00 hres

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance du conseil;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès verbal;
4. Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
5. Dépôt et acceptation des états financiers pour l'année 2011;
6. Dépôt d'un extrait du registre public relatif aux dons reçus par les élus;
7. Correspondance;
8. Lecture des revenus et dépenses du mois;
9. Approbation des comptes;
10. Autorisation de paiement à la municipalité de La Rédemption pour ramassage des ordures et de la récupération du 6 et 17 Rang 6 (un chalet et une résidence);
11. Autorisation pour achat d'abrasifs;
12. Autorisation pour documents à détruire;
13. Permis d'intervention 2012 – Ministère des Transports;
14. Annulation de la résolution no 2012-01-18;
15. Offre de services professionnels – consultations juridiques « Service Première Ligne 2012 »;
16. Offre de services professionnels de BPR pour réalisation du relevé sanitaire exigé par le Mamrot;
17. Adoption de la charte des matières recyclables de la collecte sélective de Recyc-Québec;
18. Varia :
 - A)
 - B)
 - C)
 - D)
19. Période de questions;

20. Levée de la séance du conseil.

Louise Boivin, Dir. Générale

Site internet : <http://municipalite.sainte-jeanne-darc.qc.ca>

